		20100 1 (011)
	Admin	istration fédérale admin.ch
Département de l'environneme	ent, des transports, de l'én	ergie et de la communication
	Office fédéra	al de la communication

# Rapport annuel des diffuseurs de télévisions à l'échelon de la région linguistique

Période: 2015 (1.1.2015 - 31.12.2015)

Bases juridiques ORTV art. 27

B2. Conseil d'administration

Aviez-vous un conseil

d'administration l'année sous revue ? Oui

O Non

A. Info	rmations génér	rales	
A1. Nom	du programme*		TVM3
A2. Nom	et adresse du diffu	seur	
Nom du diff	fuseur*		TVM3 SA
Rue*			Avenue d'Epenex
Numéro*			12
Code posta	al*		1024
Lieu*			Ecublens
Téléphone*	•		0216942400
Fax			0216942401
Site Web (L	JRL)		0216942401
Personne o	de contact		
Courriel*			fabien.aubry@tvm3.tv
Nom*			Aubry
Prénom*			Fabien
A3. Direc		nnosée ? Veuillez no	ommer tous les membres de la
	Nom	Prénom	Fonction
	Aubry	Lolita	Directrice
	Aubry	Fabien	Directeur
3			
4			
5			
6			
7			
9			
10			
'	vous ajouter d'autres me	embres de la directio	ın à la liste ?
B. Orga	anisation		
B1. Form	e juridique du diffu	seur	<ul> <li>Société anonyme</li> </ul>
	- •		Association
			Fondation
			○ Sàrl
			O Coopérative
			C Entreprise individuelle o
			O Autre :

25.04.2016

# B3. Aperçu de la répartition du capital social et des droits de vote

Montant du capital (en francs)	430000

Répartition du capital (parts >= 5%)
Pour les programmes ne bénéficiant pas d'une concession, veuillez s'il-vous plait indiquer uniquement les parts égales ou supérieures à 33,4%.

	Nom	Parts en francs		Parts en pour cent (%)	Droits de vote en pour cent (%)
1	Aubry Lolita	141900		33	33
2	Aubry Fabien	141900		33	33
3	Hersant Philippe	150500		33	33
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16			l		
17					
18					
19					
20					

### B4. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non médias

Pour les programmes ne bénéficiant pas d'une concession, veuillez s'il-vous plait indiquer uniquement les participations égales ou supérieures à 33,4%.

	Nom associé	Nom entreprise média	Nom autre entreprise	Participation en francs	Participation en pour cent du capital
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Souhaitez-vous compléter la liste ?

Oui

Non

## C. Personnel

#### C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2015) Total du

pourcentage des postes (équivalents plein temps?) Nombre d'employés Collaborateurs fixes payés 100 Direction : 2 Rédaction / animation : 1 100 Stagiaires rédaction / animation : 100 Technique / production : 1 Administration : Acquisition de publicité : Autres :

N	lom	bre	d	'em	p	loy	és

Collaborateurs independants	
Payés	

C2. Formation et perfection	nement 2015 er		- seulement réd:	
	illelliellt zo io ei	n jours et coûts		action / animation
	Formation externe	Charges formation externe par an (en	Formation interne	
Collaborateurs fixes rédaction /	(en jours?)	francs)	(en jours?)	
animation				
Stagiaires rédaction / animation				
Collaborateurs indépendants rédaction / animation				
D. Diffusion				
Par voie hertzienne terrestre  Analogique	e a-t-il été diffus	sé en 2015 ? Vei	uillez distinguer	entre diffusion analogique et diffusion numérique.
Numérique (TV : DVB-T)				
Sur des lignes (sauf Internet)  Analogique  Numérique				
D2 Fot on alle votre progre	nmma aat ágalas	mont contable n	or optollito 2	
Oui, exclusivement par satellite	-	тепі саріавіе р	ar satemite ?	
Oui, en plus d'autres modes de d  Non	iπusion			
D3. Est-ce que le programm	ne ou des nartie	es de celui-ci on	t été diffusées a	ussi sur Internet (plusieurs réponse possibles) ?
Le programme entier a été diffuse	-		. 5.0 amasoos a	(p. dolodio l'opolido poddiolog) i
✓ Le programme entier comme Live	e-Stream en plus d'aut	tres diffusions		
Quelques émissions proposées à	l'écoute ou au visioni	nement ; sans possibil	ité de téléchargement	
Quelques émissions proposées a	u téléchargement			
Aucune offre sur Internet				
E. Agences et archiva	age			
E1. Agences de presse				
E1. Agences de presse  Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage  Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits	nnées : er du programme :	a-t-il été archivé ?		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo E2. Archivage Durant combien de temps l'enti	nnées : er du programme :	a-t-il été archivé ?		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits  Plus longtemps que 4 mois	er du programme a s par la loi		ont été archivées p	olus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partic	er du programme a s par la loi		ont été archivées p	lus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partie  Oui  Non	er du programme a s par la loi culières ou des pa		ont été archivées p	lus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partie  Oui  Non	er du programme a s par la loi culières ou des pa urchivées ?		ont été archivées p	lus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partie Oui Non  Qui a eu accès aux émissions a	er du programme a s par la loi culières ou des pa archivées ? nes		ont été archivées p	lus longtemps que le programme entier ?
Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partic Oui Non  Qui a eu accès aux émissions a Uniquement des utilisateurs inter	er du programme a s par la loi culières ou des pa archivées ? nes		ont été archivées p	lus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partic Oui  Non  Qui a eu accès aux émissions a  Uniquement des utilisateurs inter Egalement des personnes extern  F. Programme  F1. Durée Combien d'heures par jour le pr  Chaque jour, 24 heures sur 24	er du programme a s par la loi culières ou des pa urchivées ? nes es intéressées	rts de programme	ont été archivées p	lus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partic Oui  Non  Qui a eu accès aux émissions a  Uniquement des utilisateurs inter Egalement des personnes extern  F. Programme  F1. Durée Combien d'heures par jour le pr  Chaque jour, 24 heures sur 24  Moins de 24 heures par jour :	er du programme : s par la loi culières ou des pa crchivées ? nes nes intéressées	rts de programme	ont été archivées p	ilus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partic Oui  Non  Qui a eu accès aux émissions a  Uniquement des utilisateurs inter Egalement des personnes extern  F. Programme  F1. Durée Combien d'heures par jour le pr  Chaque jour, 24 heures sur 24  Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine	er du programme a spar la loi culières ou des par la loi des par la l	rts de programme		olus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partic Oui Non  Qui a eu accès aux émissions a  Uniquement des utilisateurs inter Egalement des personnes extern  F. Programme  F1. Durée Combien d'heures par jour le pr Chaque jour, 24 heures sur 24  Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine  F2. Répartition du program	er du programme as par la loi culières ou des par archivées ? nes nes intéressées rogramme a-t-il été heures heures Total minutes Total minutes	rts de programme		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partic Oui Non  Qui a eu accès aux émissions a  Uniquement des utilisateurs inter Egalement des personnes extern  F. Programme  F1. Durée Combien d'heures par jour le pr  Chaque jour, 24 heures sur 24  Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine  F2. Répartition du program	er du programme as par la loi culières ou des par archivées ? nes nes intéressées rogramme a-t-il été heures heures Total minutes Total minutes	rts de programme é diffusé ? par an selon les		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partic Oui Non  Qui a eu accès aux émissions a  Uniquement des utilisateurs inter Egalement des personnes extern  F. Programme  F1. Durée Combien d'heures par jour le pri Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine  F2. Répartition du program  Fiction	er du programme as par la loi culières ou des par archivées ? nes nes intéressées rogramme a-t-il été heures heures Total minutes Total minutes	rts de programme é diffusé ? par an selon les		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partic Oui Non  Qui a eu accès aux émissions a  Uniquement des utilisateurs inter Egalement des personnes extern  F. Programme  F1. Durée Combien d'heures par jour le pre Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour: Chaque semaine  F2. Répartition du program  Fiction Information	er du programme as par la loi culières ou des par la loi culières ou des par la loi culières ou des par la loi dirchivées ? nes nes intéressées rogramme a-t-il été heures heures Total minutes par an Re	rts de programme é diffusé ? par an selon les		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits  Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partic  Oui  Non  Qui a eu accès aux émissions a  Uniquement des utilisateurs inter  Egalement des personnes extern  F. Programme  F1. Durée Combien d'heures par jour le pre  Chaque jour, 24 heures sur 24  Moins de 24 heures par jour:  Chaque semaine  F2. Répartition du program  Fiction  Information	er du programme as par la loi culières ou des par la loi culières ou des par la loi culières ou des par la loi dirchivées ? nes nes intéressées rogramme a-t-il été heures heures Total minutes par an Re	rts de programme é diffusé ? par an selon les		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partic Oui Non  Qui a eu accès aux émissions a  Uniquement des utilisateurs inter Egalement des personnes extern  F. Programme  F1. Durée Combien d'heures par jour le pr  Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine  F2. Répartition du program  Fiction Information Documentaire Education	er du programme as par la loi culières ou des par la loi culières ou des par la loi culières ou des par la loi dirchivées ? nes nes intéressées rogramme a-t-il été heures heures Total minutes par an Re	rts de programme é diffusé ? par an selon les		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partic Oui  Non  Qui a eu accès aux émissions a  Uniquement des utilisateurs inter Egalement des personnes extern  F. Programme  F1. Durée Combien d'heures par jour le pr  Chaque jour, 24 heures sur 24  Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine  F2. Répartition du program  Fiction Information Documentaire	er du programme as par la loi culières ou des par la loi culières ou des par la loi culières ou des par la loi dirchivées ? nes nes intéressées rogramme a-t-il été heures heures Total minutes par an Re	rts de programme é diffusé ? par an selon les		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse abo  E2. Archivage Durant combien de temps l'enti  Pendant les quatre mois prescrits Plus longtemps que 4 mois  Est-ce que des émissions partic Oui  Non  Qui a eu accès aux émissions a  Uniquement des utilisateurs inter Egalement des personnes extern  F. Programme  F1. Durée Combien d'heures par jour le pr  Chaque jour, 24 heures sur 24  Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine  F2. Répartition du program  Fiction Information  Documentaire Education  Religion	er du programme as par la loi culières ou des par la loi culières ou des par la loi culières ou des par la loi dirchivées ? nes nes intéressées rogramme a-t-il été heures heures Total minutes par an Re 4849	rts de programme é diffusé ? par an selon les		

Divertissement non-fictionel	69454									
Culture			]							
Sport										
Enfants / Jeunesse			Ì							
Publicité	114819		]							
Présentation / Promotion	2399		]							
	2000		]							
Service  Total général parole et musique	525600	0	Total GÉNÉRAL maximal possible :							
			525'600 minutes							
F3. Répartition du prograr	Total	l minutes	elon les ca	atégories spéci	ales suivante	es. Rediffusion	s à indiquer sép	arément.		
Information		4849								
Reportage sportif										
Journal à l'écran		87600								
Jeux		2399								
Publicité		114819								
Total		209667	0							
F4. Productions et coprod										
Combien de minutes du temps Indications <u>en minutes</u> par an <u>(b</u>		ΓV art. 5)	isacrées à la	a diffusion de pro	ductions et cop	roductions suis	ses et européennes	?		
Dont co-/productions suisses	33407									
Dont co-/productions européennes	233855									
F5. Productions et coprod Quelle était la part des produc Indications svp en minutes pour datant de moins de cinq ans.	tions et coprod	luctions suiss	es et europé	éennes émanant d			ournal à l'écran. Une	place approprié	ée doit être réserv	rée à des oeuvre
Doctors of the State of the	Minut	tes par an Co	oûts en Frs.							
Productions suisses indépendantes										
Productions européennes indépende F6. Origine ; indications e		r an Suisse	Europe	USA	Autres	Total				
1	(M	linutes par an) (	(Minutes par ar	n) (Minutes par an)	(Minutes par an)					
Long métrages	-					0				
Séries						0				
Dessins animés, films d'animation	L					0				
Documentaires	L					0				
Total		0	(	0	0	0				
F7. Promotion des films s Charges pour l'achat, la produ Total coûts : Frs.				ges, de documen	taires ou de filn	ns d'animation s	uisses			
La liste des films (obligatoire) do	it être renvoyée	par courriel à :	oliver.gerber	@bakom.admin.cl	<u>h</u>					
F8. Emissions adaptées p Combien d'émissions ont été Chaque jour							dants et des malvo	yants ?		
Chaque semaine										
O Tous les mois										
O Plus rarement										
O Jamais										
Jamais										
De quelle manière ces émission	ons ont été ada <sub>l</sub>	ptées ?								
Avec des sous-titres										
En langage des signes										
Avec description audio										
Autres :										
G. Indications finance	cières									
Compte de résultats au 31.12.	2015									
Charges										
	Indicati	ion en								
	fran	ics								
Programme	1	148093								

318064

Technique

Administration	312259
Charges d'exploitation	778416
Dont personnel	450706

#### **Produits**

	Indications en francs
Publicité	223632
Parrainage	
Produit d'abonnements	
Nombre d'abonnements	
Autres produits, sans quote-part de la redevance	588238
Affaires-échanges (prestations appréciables en argent), si pas déja comptabilisées	
Produits bruts	811870
Rabais	
Escomptes	
Pertes réalisées	
Pertes sur débiteurs(Variation ducroire)	
Autres déductions sur les produits	
Chiffre d'affaires net selon rapport de révision	811870
Quote-part de la redevance	

# Finalisation du questionnaire

### Remarques sur le questionnaire



Vous pouvez imprimer votre questionnaire  $\underline{ici}$  ou le  $\underline{t\'el\'echarger}$  en format PDF.

### Validation

☑ Par la présente, nous confirmons l'exactitude et l'intégralité des indications saisies.

Pour terminer, envoyer les données électroniquement en cliquant sur le bouton "Envoyer". Attention: une fois cette dernière opération effectuée, vous n'avez plus accès aux données.